
L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 10h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Martine BAURIN, Vice-Présidente, agissant pour le Président empêché du CCAS de la commune de SEBOURG

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28.06.2023

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 28/06/2023., le conseil d'administration, conformément à la loi, a délibéré quel que soit le nombre de membres présents.

PRESENTES : Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Claudie DURIEUX - Jeannine FLAMENT - Sylvie GUILLEMIN - Renée HEMON – Catherine TONDREAU

Absent.e.s – excusé.e.s – procuration :

Dominique BUSSIGNIES qui a donné procuration à R. Hémon

Absent.e.s – excusé.e.s :

Thomas HALLUIN - Nathalie AUGAIT - Martine BASSEZ- Florence LIENARD

Absent :

Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Claudie DURIEUX

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Me Martine BAURIN , vice-présidente du CCAS, donne lecture à l'Assemblée, des chiffres du Compte Administratif 2022, qui correspondent pour la :

section de fonctionnement à :

Dépenses : 27 968.18 €

Recettes : 27 820.92 €

D'où un excédent de dépenses de : 147.26 €

section d'investissement à :

Dépenses : 500.00 €

Recettes : 500.00 €

D'où un résultat néant

Après vote, l'assemblée valide, à l'unanimité, les chiffres annoncés. (M. le Président n'a pas pris part au vote par le biais de la procuration donnée à Me Baurin).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

